

C'est un poste dans les crédits. Cette question de légiférer par voie d'insertion d'un poste dans les crédits a fait l'objet de longues controverses à la Chambre, à maintes reprises, et j'aimerais, à cet égard, rappeler au ministre que le 26 janvier 1955, l'honorable député d'Algoma-Est, maintenant chef de l'opposition, déclarait ce qui suit, comme en fait foi la page 574 du *hansard*. A propos du Traité de l'Atlantique-Nord, voici ce qu'il répondait à celui qui représentait alors la circonscription de Saskatoon:

Le député de Saskatoon doit savoir quelle coutume est suivie dans un cas comme celui-ci, c'est-à-dire que le gouvernement assume la responsabilité de la signature d'un accord qu'il demande ensuite au Parlement d'approuver avant de le ratifier; en vertu de la coutume constitutionnelle présente, il n'y a pas de ratification sans une telle approbation.

Nous avons l'impression que le Parlement n'a jamais été invité à ratifier cet accord signé par notre gouvernement, et tendant à ce que notre pays devienne membre de la Corporation internationale de financement. Si je mentionne ce détail, c'est tout simplement parce que c'est peut-être la seule occasion que nous aurons d'en parler. Comment le gouvernement-a-t-il pu déboursier cet argent sans autorisation législative, aux termes d'un accord qui n'a jamais été ratifié par la Chambre des communes du Canada? Je rappelle de nouveau à cet égard les paroles de l'ancien ministre des Affaires extérieures:

Il n'y a pas de ratification sans une telle approbation.

Il voulait dire par là l'approbation de la Chambre des communes. De sorte que nous sommes saisis en ce moment d'un accord qui a comporté une dépense d'argent, mais qui n'a jamais été ratifié par la Chambre des communes. Comme je l'ai dit précédemment, cela ne fait pas partie de la loi sur les accords de Bretton-Woods.

Mon désir de participer au présent débat tient à l'existence, au Canada, d'un mouvement politique assez important,—même s'il n'est plus représenté à la Chambre, comme l'a signalé l'honorable député de Welland,—mouvement qui dirige les gouvernements de deux de nos provinces canadiennes. Ce mouvement, d'après moi, trompe gravement la population canadienne en ce qui regarde l'objet, le but et le fonctionnement de la loi sur les accords de Bretton Woods. A maintes occasions, et le plus souvent dans des assemblées réduites où ils ne risquent guère de rencontrer des gens qui en connaissent beaucoup sur la loi, les députés de ce parti ont déclaré qu'en 1945, année où cette loi a été ratifiée pour la première fois par le Parlement, les partis conservateur, libéral et CCF ont réduit en esclavage la population du Canada, la soumettant à des influences occultes et sinistres qui, selon

eux, seraient à l'œuvre aujourd'hui dans le monde. Dans certaines de leurs publications, les auteurs de cette influence sont appelés illuminés.

Je sais que j'abuse du temps du comité en abordant cette question, mais pour consigner la chose au compte rendu,—car il y a des lecteurs des *Débats* en Alberta et en Colombie-Britannique,—j'aimerais donner lecture des buts du Fonds monétaire international, d'après ce que j'en comprends. Les voici:

Le Fonds monétaire international a pour but d'encourager la coopération monétaire internationale,...

On veut nous faire croire qu'il a pour but d'encourager la dictature monétaire internationale. Je poursuis:

...de faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international, de favoriser la stabilité des changes, d'aider à l'établissement d'un système multilatéral de paiements en ce qui concerne les opérations courantes entre les membres et d'abréger la durée et de diminuer l'intensité des déséquilibres de la balance des comptes des membres.

Je crois qu'il était absolument essentiel, après la guerre, que ces pays qui en sont sortis avec un régime monétaire solide, se donnent la main en vue de permettre aux autres parties du monde de rebâtir leur économie et de continuer à acheter les articles que nous avons à vendre sur le marché d'exportation. Si l'on n'avait rien fait à cet égard, le redressement économique de ces pays aurait été beaucoup plus lent si, bien entendu, il avait pu s'amorcer. Il se peut que les révolutions eussent été beaucoup plus nombreuses si les nations occidentales, et en particulier le Canada et les États-Unis, n'avaient pas pris cette mesure à l'époque. Il se peut aussi que nos marchés eussent eu moins d'envergue qu'ils en avaient à l'époque.

Au nom de notre groupe j'approuve tous les efforts que font les nations en vue d'établir des organismes destinés spécifiquement à favoriser le commerce mondial et à assurer la stabilité économique dans toutes les régions du monde où notre aide peut être efficace. Je souhaite que le critère sur lequel on se fondera pour juger s'il y a lieu d'accorder un prêt ou de l'aide soit d'ordre purement économique et que les considérations d'ordre politique jouent un rôle beaucoup moindre que celui qu'elles ont manifestement joué en maintes occasions par le passé.

Si les considérations d'ordre politique n'avaient pas bloqué l'octroi d'aide à l'égard du barrage d'Assouan, en Égypte, nous aurions évité la crise qui y a éclaté. Je signale la chose parce que Nasser a posé hier un geste politique grave, et que nous pourrions bien nous trouver à nouveau devant le problème du barrage d'Assouan avant que nous ayons pris une décision sur la ligne de conduite à suivre à cet égard.